

Entretien professionnel pour les évaluateurs - Module 3 : La conduite de l'entretien professionnel- DEMETER SANTE

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs.

Objectifs

- **S'entraîner** à la conduite relationnelle d'un entretien professionnel.

Renseignements complémentaires

Financement

Fonds mutualisés ANFH

Dates

Voir calendrier en annexe

Validité du marché

14/03/2025

Programme

L'autoévaluation de ses forces / faiblesses méthodologiques en termes de conduite d'entretien professionnel

Enjeux, finalités et objectifs de l'entretien professionnel :

- Pour l'agent

- Pour l'encadrant
- Pour l'établissement

La conduite d'un entretien professionnel :

- Les étapes clés
- Les principes de communication, la gestion des émotions
- La posture de l'évaluateur
- L'anticipation des tensions
- Les risques de dérives, les pièges à éviter
- Les conditions de réussite

Exercices d'appropriation dans le cadre bienveillant de la formation

- Mutualisation des savoirs faire des participant(e)s

Définition d'axes d'amélioration de ses pratiques professionnelles

- Méthode QQQCCP

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus.

Exercice

2024

Code de formation

AFR 3.03

Nature

AFR

Organisé par

DEMETER SANTE

Durée

NON CONNUE A CE JOUR